



Réf. N° : CFR/DS/SRHMG/ ¹³⁴⁹ /2022

Rabat, le : 11 MAI 2022

Décision d'ouverture d'un appel à candidature pour occuper le poste de responsabilité vacant à la Caisse pour le Financement Routier

Le Directeur de la Caisse Pour le Financement Routier,

- Vu la loi n° 57-03 portant création de la Caisse pour le Financement Routier, promulgué par le Dahir n° 1-04-11 du 1^{er} Rabii I 1425 (21 avril 2004) ;
- Vu le décret n° 2-03-702 du 04 mai 2004 pris pour l'application de la loi n° 57-03 portant création de la Caisse pour le Financement Routier ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n° 7/2013 du 29 avril 2013 relative aux modalités de nomination aux postes de responsabilités dans les établissements Publics ;
- Vu l'organigramme de la Caisse pour le Financement Routier tel qu'il a été approuvé par le ministère des Finances et de la Privatisation le 22 mai 2021 ;
- Vu le statut du personnel de la Caisse pour le Financement Routier approuvé le 21 juin 2021 ;

Décide

Article 1 : un appel à candidatures est ouvert aux candidats internes ou externes pour l'occupation du poste suivant :

- **Chef de Département Financement**

Article 2 : les attributions et spécifications relatives au poste à pourvoir sont définies par la présente décision, ainsi que par la fiche de poste ci-jointe ;

Article 3 : l'appel à candidature est ouvert aux candidat qui répondent aux conditions suivantes :

- Être Cadre Supérieur titulaire ou contractuel ;
- Disposer d'un diplôme de grandes écoles d'Ingénieurs ou de commerce, ou d'un diplôme d'Études Supérieures Bac+5 ;
- Avoir exercé des fonctions de responsabilité pendant au moins 3 ans dans les domaines de la comptabilité ou du financement des projets ;
- Avoir une ancienneté minimum de 05 ans en tant que titulaire ou contractuel, dans les domaines de la comptabilité ou du financement des projets ;



Article 4 : les dossiers de candidature doivent être déposés sous pli fermé au Secrétariat de Monsieur le Directeur de la CFR **au plus tard le 01 Juin 2022 à 16h 30mn**

Article 5 : les dossiers de candidature doivent contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature signée et adressée au Directeur de la CFR ;
- Le formulaire « dossier de candidature », joint à la présente décision dûment renseignée ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme ;
- Copies certifiées conformes aux originaux des documents justifiants l'exercice de responsabilité, l'ancienneté et l'expérience exigées par le Poste ;
- Accord de l'Administration d'origine ;

Tout dossier de candidature incomplet, ne remplissant pas les conditions requises par le poste ou parvenu à la CFR après la date et l'heure susmentionnées, sera automatiquement rejeté.

Article 6 : une commission de présélection des dossiers de candidature sera désignée par décision du Directeur de la Caisse pour le Financement Routier.

Article 7 : des convocations seront adressées par lettre recommandée, contre accusé de réception ou par courriel aux candidats réunissant les conditions requises pour occuper les postes vacants.

La liste des candidats présélectionnés ainsi que les dates et heures de la tenue des entretiens de sélection seront publiées sur le site www.emploi-public.ma et sur le tableau d'affichage de la CFR .

Article 8 : une commission de sélection chargée d'effectuer les entretiens aux candidats présélectionnés, sera désignée par décision du Directeur de la CFR.

Article 9 : à l'issue des entretiens de sélection , les résultats seront communiqués aux candidats et publiés sur le site www.emploi-public.ma ainsi que sur le tableau d'affichage de l'établissement et ce , dans un délai maximum de 30 jours après la date des entretiens.

LAHCEN AIT BRAHIM
DIRECTEUR DE LA CAISSE POUR
LE FINANCEMENT ROUTIER